



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

Mai 2012 n° 26



Chers amis de l'AUPAR,

L'été approche, enfin !

Mais il nous faudra encore attendre pour voir l'inscription du peu de prescriptions et recommandations nous concernant dans le SCOT*. En effet, retard oblige, tout ce qui concerne les projets ports, mouillages, navigation, plaisance ...a été détaché du SCOT par la préfecture renvoyé au SMVM * qui s'imposera ensuite au SCOT.

Le SCOT, même sans son futur SMVM reste un travail important que chacun d'entre nous peut consulter en mairie et y faire, le cas échéant, les observations utiles dans le cadre de l'enquête publique qui doit s'ouvrir de mi mai à fin juin.

Ensuite, dans le 3^{ème} trimestre 2012, l'Etat exercera les contrôles de validité, l'entrée en vigueur du SCOT devrait donc intervenir juste avant la fin de l'année. Ce n'est probablement pas avant que nous pourrions revenir sur le SMVM !

Nous devons veiller à ne pas perdre les acquis de ces 3 ans de travail pour les retrouver dans le SMVM, en mieux de préférence. L'attention de Lionel QUILLET, Président de la CDC a été attirée sur ce point dès le début de l'année.

Nous mettrons à profit ce report dans le temps pour convaincre plus encore la municipalité de l'urgence à ré ouvrir les dossiers sur le stockage à terre et la remise en service d'une distribution de carburant.

Jean Claude PERIN

Président

*** SCOT Schéma de COhérence Territoriale**

*** SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer**

CONSEIL PORTUAIRE AVRIL 2012

- **Budget prévisionnel 2012** : C'est normalement le dernier exercice supportant le coût de rénovation des ouvrages portuaires qui a suivi la municipalisation du port. 2013 devrait être plus favorable pour des investissements !

Les redevances des emplacements ont subi la hausse de 8 % annoncée, 2% au titre de l'inflation et 6 % pour augmentation des taxes foncières et assujettissement à la CFE (Contribution Forfaitaire Entreprise)

La fin des amodiations permet d'enregistrer sur 2012 une provision de 100000 € pour risques et charges d'exploitation par exemple pour le dragage du port.

- **Etanchéité de l'écluse port village** : Le budget nécessaire à sa réparation et à la rehausse du seuil nécessite un appel d'offre préalable. Cela va être fait et les travaux devraient être réalisés dans les 12 mois. Rappelons que l'objectif est de garantir le bassin du port village à flot à 80 cm minimum.

- **Muret de protection du risque de submersion port village** : Amovible ou fixe ? Ce projet de protection du port en cas de submersion à été inscrit dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Des aides financières devraient être possibles, elles seront déterminantes sur le choix du dispositif.

- **Reprofilage du Fier d'Ars** : L'AUPAR a signalé que le reprofilage réalisé en novembre dernier ne donne pas satisfaction, manifestement les sédiments enlevés se sont redéposés rapidement sur plusieurs zones.

VIE DE L'ASSOCIATION

- **Fête du Port et de la Sardine samedi 2 juin 2012.**



En mer, défilé de vieux gréements, sortie de la Jonque avec les musiciens, présence vedette SNSM, Musée Maritime..., baptêmes sur optimists, promenades en mer sur le FantômasLe regroupement des bateaux dans le Fier d'Ars est prévu un peu avant 15h30 bouée des Abbesses, arrivée en défilé au port d'Ars à partir de 16h. Un jeté de têtes de sardine dans l'entrée du chenal invitera les mouettes à la fête. A 17h, tous les bateaux devront être rentrés au port et la passerelle fermée facilitant l'accès « quai AUPAR » où nous accueillerons avec nos amis du CNAR tous les équipages des vieux gréements, les associations participantes, musiciens et animateurs, officiels etc.... + ou - 250 personnes pour un verre de l'amitié.

A terre, restauration : grillades, sardines grillées, huîtres.... Exposants divers et chants avec les groupes Aillade, les Frères du Port, les Gaillards du Pertuis,

Venez nombreux, AUPAR, CNAR et bien d'autres associations arsaïses contribueront ensemble à la réussite de cette journée organisée par l'Association d'Information Arsaïse (AIA). Ceux qui le peuvent sont invités à pavoiser leur bateau port village.

Nous avons besoin de 6/7 bénévoles pour cet accueil, contactez nous vite svp Tel 06 62 09 86 31 ou jean_claude.perin@bbox.fr

- Gestion des listes d'attente :

Un pré projet de règlement des listes d'attente a été élaboré par la régie du port et communiqué à l'AUPAR en février dernier pour avis. Ce sujet est d'actualité un peu partout dans les ports ! Tous ou presque vont écrire ou réécrire les règles.

Le pré projet de la régie du port d'Ars est complet, il traite bien tous les sujets discutés ces derniers mois du bon travail indiscutablement.

L'AUPAR a donc travaillé plus sur la forme s'inspirant des pratiques dans certains ports et a remis à la municipalité début mai un projet simplifié qui respecte le fond mais qui paraît moins contraignant pour une mise en œuvre rapide.

- Stockage à terre :

Le maire d'Ars en Ré s'est déclaré favorable à plusieurs reprises à la réouverture de ce dossier pour finaliser l'étude de faisabilité qui remonte maintenant à 4 ans. Nous voulons lui montrer des exemples de port à sec, notamment au port de MESCHERS et nous ne désespérons pas de pouvoir l'emmener, lui et les responsables du port visiter ce site fin juin !

- Poste d'avitaillement en carburant :

Jugée trop chère, l'installation d'un conteneur GO et SP 95 en saison a été écartée lors du conseil portuaire de novembre 2011. Nous attendons un autre devis pour un conteneur moins « sophistiqué ».

- Location de bateau de particulier à particulier. Concept LocAdhoc

La location de bateau de particulier à particulier est souvent évoquée comme une des pistes possibles avec le stockage à terre pour donner accès à la plaisance à d'autres sur un temps court et pour amortir le coût des bateaux à leur propriétaire. C'est le nouveau service que propose LocAdhoc du groupe « Port Adhoc » leader français du port à sec. Leur site web est en cours de préparation sur www.locadhoc.com, la plaquette commerciale est en ligne.

Succinctement, l'offre s'adresse à des bateaux moteurs récents (open, semi-rigides, rigides et vedettes de- de 5 ans), à la journée ou à la semaine pour des promenades, de la pêche et au profit de personnes âgées de 29 ans au moins titulaires du permis côtier. Le propriétaire du bateau reçoit 70% du montant de la location, les 30 % restants vont à LocAdhoc. Une caution de 2000 € sert de dépôt de garantie, le contrat d'assurance doit être adapté à la location. La prise en main du bateau et l'état des lieux contradictoires au retour sont réalisés soit par le propriétaire du bateau soit par une personne qualifiée du réseau LocAdhoc moyennant 50 €. Le contrat, les vérifications de capacité, le prélèvement de la caution, le reversement de la part revenant au loueur sont assurés par LocAdhoc sur site sécurisé.

LocAdhoc nous a demandé d'informer nos membres de leur existence, voilà qui est fait.

- Marques d'identification des navires

Marques externes : Suite à l'immatriculation, le propriétaire du bateau doit y apposer des marques d'identification externes, selon des règles qui varient suivant le type de navire. Des marques d'identification doivent être également posées sur les véhicules nautiques annexes, y compris les barques.

Marquages internes : En complément du marquage externe, un marquage interne (constitué du numéro d'immatriculation visible à l'intérieur de l'habitacle ou près du poste de pilotage) est obligatoire pour les navires de plaisance immatriculés pour la 1ère fois après le 1er juin 2009. Depuis le 1er janvier 2012, tous les navires immatriculés devront porter des marquages internes

REVUE DE PRESSE, GRANDS PROJETS.

- Projet de filières dans l'anse de la Maleconche (Ile d'Oléron) Nous sommes de plus en plus nombreux à être consternés devant ce projet qui se poursuit semble-t-il dans la plus grande indifférence au détriment de la population locale, des pêcheurs professionnels et de loisirs, des plaisanciers et au mépris de l'environnement, de la sécurité de navigation en mer...Le projet de filières c'est 300 à 500 tonnes de rejets par jour se déposant au gré des courants, 50 kms de câbles tendus en surface, 15000 bouées à la vue entre les plages et Fort Boyard, 1000 blocs de béton de 2,5 et 4 tonnes etc.

L'AUPAR via l'UNAN CM s'associe au mécontentement affiché par l'ensemble de la filière nautique sur ce qui pourrait être la mort programmée d'un site exceptionnel, il y a certainement d'autres solutions ailleurs !

DATES A RETENIR

- 2 juin 2012 Fête du port et de la sardine à Ars en Ré venez nombreux svp
- 5 juin 2012 Accueil « Défi Découverte Voile » avec la municipalité et le CNAR
- 21 juillet 2012 journée SNSM organisée par l'UPSM (concours de pêche) et l'YCSM et le CNLF (Régates toutes classes) Dîner clôturant la journée SNSM avec tous les participants sur le port de St Martin (participation repas 15€) L'AUPAR espère que certains d'entre nous s'inscriront notamment pour le concours de pêche.
- 22 juillet 2012 Pique nique sur le Banc du Bûcheron avec l'YCSM
- 13 août 2012 Assemblée Générale AUPAR 10h salle des fêtes à Ars suivi d'une paella royale sur le port
- 19 août 2012 Pique nique sur le Bûcheron avec l'YCSM
- 9 septembre 2012 Fête des associations à Sainte Marie de Ré

NB La sortie MARANS prévue les 20 et 21 juillet 2012 a été supprimée de notre programme pour ne pas interférer avec la journée SNSM

